

ADHESION A L'APEL

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'association des parents d'élèves du collège St Joseph est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

~~~~~

Tout d'abord, laissez-nous vous inviter à notre Assemblée Générale :

**Jeudi 1er octobre, 19h30, salle Champagnat**

Elle sera suivie d'un verre de l'amitié durant lequel nous pourrions poursuivre les discussions en toute convivialité !

~~~~~

Mais l'APEL, c'est quoi exactement, vous demandez-vous peut-être ?

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- **Accueil des nouveaux parents,**
- **Représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,**
- **Représentation lors des conseils de discipline,**
- **Organisation de manifestations afin de subventionner divers projets au collège ainsi qu'une participation aux voyages pour les familles cotisantes,**
- **Organisation de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.**

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec près de 870 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf Projet du mouvement, téléchargeable sur le site

www.apel.fr), l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- **Apel Service**, un service téléphonique (**0 810 255 255**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- **Le Service d'information et de conseil aux familles**, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...).

Toutes ces actions peuvent être menées par l'APEL grâce au soutien de vous tous, parents.

~~~~~

**Comme l'an passé la cotisation, d'un montant de 24€ par famille,  
sera portée sur la facture de scolarité de votre enfant.**

Une partie de cette cotisation 15,50€ est destinée à l'APEL Départementale et Nationale, le solde de 8,50€ reste à l'APEL d'établissement.

Pour ceux qui vont ou ont cotisé à une autre APEL d'un établissement privé, seule la cotisation « APEL ST JOSEPH » de 8,50 € serait à régler. Il vous suffit de nous faire parvenir un justificatif à réclamer à l'APEL en question et la somme de 15,50€ vous sera remboursée sur la facture du second trimestre. Ou inversement, nous pouvons vous fournir une attestation vous permettant de ne verser que la part de l'APEL de l'autre établissement.

**Vous souhaitez peut-être ne pas cotiser à l'APEL, dans ce cas-là, un simple courrier remis dans notre boîte aux lettres ou au secrétariat du collège suffira et la somme sera déduite sur la facture du second trimestre.**

Pour des raisons de gestion, nous vous remercions de nous faire parvenir ces documents  
(attestation ou courrier de non adhésion)

**avant le vendredi 25 septembre au plus tard.**

Sans nouvelles contraire à cette date, votre adhésion devient tacite.

## ***Votre Apel St Joseph***

*L'Apel vous informe que vos coordonnées (nom, adresse, mail) feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.*

*L'Apel nationale, ainsi que votre Apel d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Apel nationale (secretariat@apelnationale.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*